

17. BUNGALOW À TOIT À DEUX VERSANTS (LIGNE FAÎTIÈRE PERPENDICULAIRE À LA RUE)

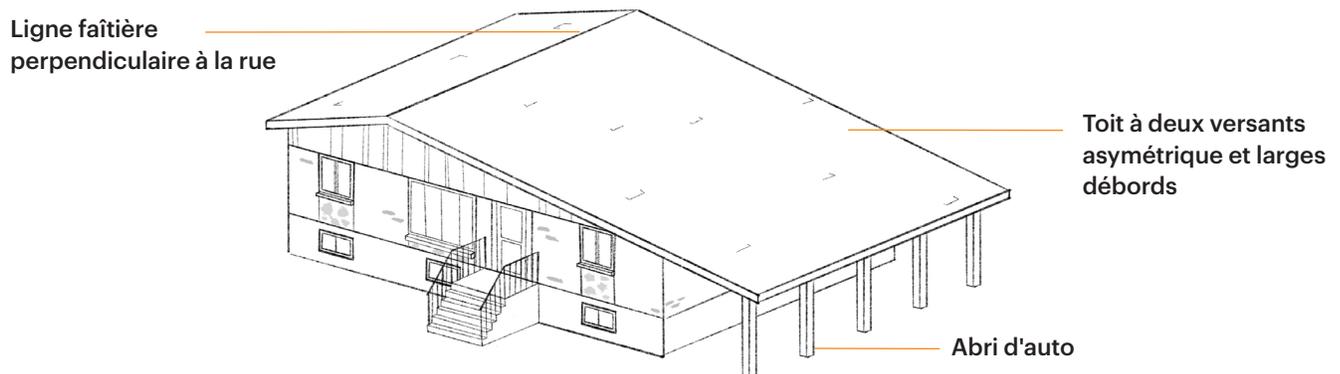
Historique

Issu du style Prairie mais aussi de certains modèles de maisons californiennes, comme la ranch house, le bungalow nord-américain d'après-guerre s'est popularisé à travers tout le continent à la faveur du *baby-boom*, du développement de la banlieue, de l'accès plus facile à la propriété et de la popularité de l'automobile. En effet, le bungalow conçu pour la famille nucléaire désireuse d'avoir son propre terrain et sa maison de plain-pied dotée d'un garage a fait fureur dans les années 1950 et 1960. La popularité du bungalow est telle qu'il devient un véritable produit de consommation fabriqué en série. Cette maison unifamiliale apparaît comme la reine de la banlieue et le symbole du rêve américain.

Il existe donc plusieurs modèles de bungalow selon que l'on modifie l'orientation et la pente du toit, les composantes architecturales ainsi que les matériaux utilisés. Le territoire lavallois a vécu une importante phase d'expansion au cours de ces décennies. Compte tenu de la popularité de ce type de bâtiment à l'époque, plusieurs quartiers résidentiels se sont développés en exploitant différentes variantes du bungalow.

On trouve des bungalows à toit à deux versants avec une ligne faîtière perpendiculaire à la rue à plusieurs endroits sur le territoire de Laval. Ils sont entre autres présents dans les ensembles bâtis d'intérêt particulier des secteurs Champfleury et du Crochet.

Composantes principales



Caractéristiques distinctives

- Plan rectangulaire qui comporte parfois une saillie sur une section de la façade;
- Toit à deux versants à pente faible avec larges débords et ligne faîtière perpendiculaire à la rue. Les pans de la toiture sont souvent asymétriques, mais peuvent aussi être symétriques;
- Bâtiment d'un étage avec soubassement surélevé. Certains modèles comportent un deuxième étage sur seulement un côté de la maison;
- Plan de plain-pied ou à paliers multiples comportant deux niveaux décalés d'un demi-étage par rapport à l'entrée;
- Composition misant sur les lignes horizontales (bandeaux, débords de toiture, etc.);
- Disposition asymétrique des ouvertures en façade avec généralement une fenêtre dominante;
- Matériaux de revêtement multiples combinant de la maçonnerie de brique, de pierre naturelle ou artificielle et du parement léger (vinyle, bois, aluminium) en façade principale et de la brique sur les faces secondaires;
- Escalier en façade menant à la porte principale avec une entrée protégée par le prolongement du toit ou par une marquise;
- Présence possible d'un abri d'auto dans le prolongement du toit ou d'un garage intégré au bâtiment;
- Peu ou pas d'ornementation.

17. BUNGALOW À TOIT À DEUX VERSANTS (LIGNE FAÎTIÈRE PERPENDICULAIRE À LA RUE)**Conseils de rénovation patrimoniale****1. Toiture**

- | | |
|-----|---|
| 1.1 | Préserver la forme du toit à deux versants et la pente d'origine faible |
| 1.2 | Conserver les détails particuliers lorsque présents comme l'asymétrie des pans et de larges débords de toiture. |
| 1.3 | Respecter le style de revêtement de la toiture dans le cas d'un remplacement. |

2. Revêtements muraux

- | | |
|-----|--|
| 2.1 | Entretenir les revêtements d'origine afin d'éviter d'avoir à les remplacer, surtout en ce qui concerne la brique et la pierre naturelle. |
| 2.2 | Respecter la composition et le style des revêtements des murs extérieurs dans le cas d'un remplacement, surtout sur la façade avant. |

3. Portes et fenêtres

- | | |
|-----|---|
| 3.1 | Entretenir les portes et fenêtres d'origine afin d'éviter d'avoir à les remplacer. |
| 3.2 | Respecter le style, la disposition et les dimensions des ouvertures pour les portes et fenêtres qui forment une composition asymétrique réfléchiée en façade. |
| 3.3 | Conserver les détails particuliers lorsque présents, comme des fenêtres en baie ou des linteaux en béton moulé. |
| 3.4 | Consulter un architecte pour des modifications importantes. |

17. BUNGALOW À TOIT À DEUX VERSANTS (LIGNE FAÎTIÈRE PERPENDICULAIRE À LA RUE)

Conseils de rénovation patrimoniale (suite)

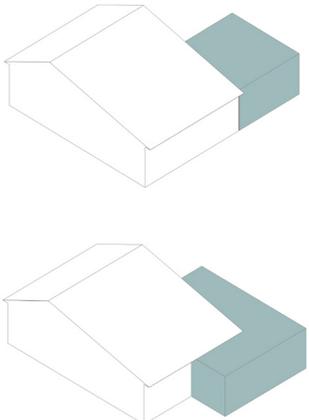
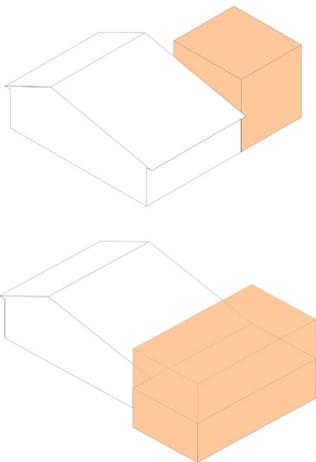
4. Éléments en saillie

- | | |
|-----|--|
| 4.1 | Entretien des éléments d'origine afin d'éviter d'avoir à les remplacer. |
| 4.2 | Conserver les éléments en saillie comme les marquises, les perrons et les escaliers dans leur style d'origine. |



17. BUNGALOW À TOIT À DEUX VERSANTS (LIGNE FAÎTIÈRE PERPENDICULAIRE À LA RUE)

Conseils de rénovation patrimoniale (suite)

5. Agrandissements	
 <p>À favoriser</p>	 <p>À éviter</p>
5.1	Mettre en valeur le corps principal du bâtiment en planifiant une annexe de taille inférieure;
5.2	Conserver l'intégrité de la façade principale en évitant tout agrandissement avant;
5.3	Privilégier plutôt les agrandissements en façade arrière, le moins visible possible de la rue;
5.4	Viser une cohérence et une harmonie en utilisant pour l'agrandissement les caractéristiques architecturales du corps principal (forme et pente du toit, matériaux de revêtements, ouvertures, etc.).
5.5	Consulter un architecte pour des modifications importantes.



Il est important de noter que des règles s'appliquent à tout projet d'agrandissement et qu'il vous faut vous assurer de la conformité de votre projet aux normes en vigueur. Notez aussi qu'il est obligatoire d'obtenir un permis avant de lancer les travaux d'agrandissement de votre habitation.

Par ailleurs, avant de déposer votre demande de permis, il est nécessaire de vérifier la réglementation applicable à votre propriété en consultant l'outil [Info-règlements](#) ou en contactant la Ville à travers la section Mon Dossier du site web ou en appelant au 311.